ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 65089

Texte de la question

M. Pierre Frogier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les chiffres 2004 de la délinquance en Nouvelle-Calédonie qui mettent en évidence une augmentation sensible des faits délictueux, en particulier dans l'agglomération nouméenne. Ainsi, c'est la délinquance de voie publique qui enregistre le plus fort accroissement avec un nombre d'infractions constatées supérieur de 33,49 % à celui de 2003. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'un taux croissant d'implication des mineurs (25,49 %), déjà très largement supérieur à celui de la moyenne nationale (18,11 %). Au-delà du nécessaire renforcement du dispositif de protection de la jeunesse qui incombe aux autorités calédoniennes, il lui demande quelles mesures urgentes de prévention, mais aussi de répression, de cette délinquance il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Après avoir connu une hausse entre 2003 et 2004, la délinquance générale constatée par les services de la sécurité publique, sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, a baissé de manière significative entre le premier semestre 2004 et le premier semestre 2005 (- 4,26 %). Par ailleurs, l'activité des services de sécurité publique se traduit par un taux d'élucidation de la délinquance générale supérieur à la moyenne nationale et en progression constante au cours des trois dernières années (39,75 % en 2002 contre 44,08 % en 2004). Le premier semestre 2005 s'inscrit dans le même mouvement, puisque ce taux s'élève à 45,05 % contre 29,06 % au plan national et il est de 24,02 % pour la délinquance de voie publique quand la moyenne nationale se situe à 9,75 %. Dans ce contexte, la forte proportion de mineurs mis en cause fait l'objet d'une attention toute particulière et, au-delà des services de police, d'une mobilisation des autorités locales et des divers partenaires susceptibles d'apporter leur concours sur le plan social, judiciaire, éducatif et préventif. La signature d'un contrat local de sécurité, actuellement en cours de préparation, devrait ainsi favoriser l'élaboration des mesures nécessaires pour enrayer ce phénomène.

Données clés

Auteur : M. Pierre Frogier
Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65089
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4939
Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10621